

CAPD du 14 Mars



1. Déclaration liminaire : salaires, grève du 19 mars, évaluations nationales CP...
2. Promotions : avancement accéléré des échelons 6 et 8
3. CAPPEI : départs en formation 2019/20
4. Congés formation : départs en formation 2019/20
5. Dispositifs Santé 2019/20
6. Disponibilité 2019/20 et INEAT/EXEAT
7. Informations diverses : classe exceptionnelle, LA direction, appels à candidatures, renonce de poste, formation le 29 août

Etaient présent-es : M. Claverie (IA), M. Monlun (SG) , M. Artaud (IENA) , DPE5 (Mme Boutet, M Pathé) , 4 IEN (Lencloître, Montmorillon, Poitiers Nord, Poitiers Sud), **5 SNUipp-FSU**, 4 Unsa, 2 FO

Note d'ambiance : Cette CAPD a d'abord été marquée par l'actualité avec les menaces qu'émet le ministère sur les collègues qui n'ont pas fait remonter les évaluations nationales CP. L'ensemble des organisations syndicales présentes a été unanime dans la défense des collègues et contre les propos de l'IA. Pour les points d'actualité de cette CAPD, on reste encore dans le flou (nombre de départs en CAPPEI, volume des dispositifs d'accompagnement) ou bien dans la restriction budgétaire (départs en congé formation, limitation des disponibilités par manque de personnels). On peut noter positivement que l'IA nous a entendus sur certains points : classement des congés formations, départs en CAPPEI, mise en place de l'AGS comme critère de départage pour les promotions, disponibilités accordées, demandes de dispositif santé encore à l'étude .

Comment se syndiquer au SNUipp-FSU 86 ?

Indispensable !!! et facile grâce aux 3 modalités : par CB en ligne (de 1 à 4 fois), par chèque ou par prélèvements mensualisés !

De plus, 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt ou vous donneront droit à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable. Par exemple, une syndicalisation à l'échelon 8 coûte 168€ mais revient en fait à 56 € ! N'attendez pas, cliquez sur le lien suivant pour consulter la grille syndicalisation et vous syndiquer :
<http://86.snuipp.fr/spip.php?article1906>

Déclaration liminaire : salaires, grève du 18 mars, évaluations nationales CP ...

Le SNUipp-FSU 86 a porté dans sa déclaration liminaire

:

- **le pouvoir d'achat des fonctionnaires** qui ne progresse pas en dehors des petites avancées obtenues dans le cadre des accords PPCR - voir la vidéo <https://www.facebook.com/watch/?v=546229609202044>
- **la grève du 19 mars** dont le dernier jour pour l'intention de faire grève est ce vendredi minuit - lien vers les modèles de lettre aux parents, d'intention de faire grève ... <http://86.snuipp.fr/spip.php?article4310>

- **les évaluations nationales CP et les menaces du ministre.** ([voir lien](#)) Le SNUipp-FSU 86 a dénoncé le discours de l'IA la semaine dernière à la réunion de directrices de la circo de Lencloître où il a indiqué que celles et ceux qui n'avaient pas fait passer les évaluations nationales CP mettaient "en danger la démocratie". **Pour le SNUipp-FSU, ce qui met en danger la démocratie, c'est quand le ministère n'écoute jamais les remontées du terrain, ce qui met en danger la démocratie c'est quand le ministère ne donne pas les moyens aux collègues de remplir leur mission de service public pour la réussite de toutes et tous, ce qui met en danger la démocratie c'est quand le ministère essaie de créer une fracture entre les corps d'inspection et les collègues sur le terrain.** L'ensemble des organisations syndicales s'est associée au SNUipp-FSU pour dénoncer ce discours et protéger les collègues.

Promotions : avancement accéléré des échelons 6 et 8

Depuis les accords PPCR signés en 2017 par la FSU, seuls l'accès aux échelons 7 et 9 présentent des vitesses d'avancement différentes (30% des collègues ont 1 an en moins). Avant les accords PPCR, tous les échelons à partir du 4 jusqu'au 11, présentaient des vitesses d'avancement différentes. C'est un vrai progrès pour les professeurs qui sont ainsi considérés comme tous les fonctionnaires car cela n'existait pas dans les autres corps. Les IEN par exemple ont une vitesse d'avancement à la même vitesse pour tous les échelons...

Le SNUipp-FSU continue à demander une seule vitesse d'avancement, la plus rapide, pour les échelons 6 et 8. Le SNUipp-FSU demande aussi la revalorisation indiciaire de tous les échelons.

Barème des promu-es :

L'IA a décidé de s'appuyer uniquement sur l'entretien de carrière pour départager les promouvables

Avis excellent : 4 pts; Avis très satisfaisant : 3 pts; Avis satisfaisant : 2 pts; Avis à consolider : 1 pt; Refus d'inspection : 0 pt

Le SNUipp-FSU a demandé la modification du barème pour que l'ancienneté de service (AGS) entre dans le barème, et ainsi modérer l'aspect aléatoire de cet avis suite à l'entretien de carrière. En effet, l'avis de l'IA reste très artificiel et les conditions d'obtention n'ont pas été équitables pour l'ensemble des promouvables. Par exemple, des collègues qui n'avaient pas pu avoir d'entretien de carrière en 2017/2018 ont eu une inspection cette année 2018/19 (détachements) alors que d'autres non (congrés maternité, congrés maladie...) mais ont quand même eu un avis proposé par l'IEN à partir du dossier (allant de "très satisfaisant" à "à consolider").

L'IA a refusé la proposition du SNUipp-FSU. Il a cependant accepté, suite à notre demande, de mettre l'AGS en critères de départage sur les égalités de barème.

Les statistiques des avis :

- Echelon 6 : 66 promouvables - 15 avis "excellent", 38 "très satisfaisant", 12 "satisfaisant", 1 "à consolider".
- Echelon 8 : 113 promouvables - 31 avis "excellent", 62 "très satisfaisant", 18 "satisfaisant", 1 "à consolider", 1 "non renseigné" (refus de passation).

Résultats :

- Passage accéléré à l'échelon 7 : 19 promu-es sur 66 promouvables - Les 15 avis "excellent" + 4 "très satisfaisant" avec la plus grosse AGS. Alors que les femmes représentent 78% des promouvables, elles représentaient 63% des promu-es. Au regard de cette contestation, l'IA a décidé de promouvoir parmi les avis "très satisfaisants" des femmes et d'exclure 2 collègues masculins qui avaient le même avis mais une AGS supérieure. La dernière promue a un avis très satisfaisant avec 9 ans et 11 mois et 29 jours d'AGS. **Pour le SNUipp-FSU, le problème vient surtout des avis "excellent" de l'IA.** Il devrait y avoir plus de femmes en excellent. En effet, un homme sur 3 obtient cette appréciation contre seulement une femme sur 5, une différence trop importante pour être anodine.
- Passage accéléré à l'échelon 9 : 34 promu-es sur 113 promouvables - 31 avis "excellent", 3 "très satisfaisant". La dernière promue a un avis très satisfaisant avec 16 ans et 11 mois d'AGS. Si les femmes représentent 83% des promouvables, elles ne sont que 76% des promu-es au final. L'IA n'a pas changé cet équilibre.
- Une promotion supplémentaire : Comme cela ne fait pas exactement 30% de promu-es comme l'indiquent les textes, les restes des passages à l'échelon 7 (0.8%) et à l'échelon 9 (0.9%) permettaient une promotion supplémentaire. **Le SNUipp-FSU a demandé que cette promotion aille à un-e collègue qui avait déposé un dossier de retraite, et que s'il n'y avait pas de dossier de retraite, cette promotion aille au collègue le/la plus proche de celle-ci pour leur permettre de partir avec une meilleure pension.** En effet, il y a encore des collègues anciens instits dans cet échelon 8 né-es en 1961, 1962 ... L'IA n'a pas accepté cette proposition et a promu la collègue avec le plus haut avis et la plus grande AGS, qui n'avait pas été promue initialement à l'échelon 8.

Le SNUipp-FSU a envoyé un mail à tous ses syndiqué-es et à celles/ceux qui lui avaient envoyé une fiche de contrôle. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître votre résultat d'avancement sur snu86@snuipp.fr ou au 05 49 01 36 71.

CAPPEI : départs en formation 2019/20

Un nombre de départs en hausse ... peut être !

14 départs envisagés contre 12 pour les 2 dernières années. L'IA a cependant indiqué qu'il attendait confirmation du rectorat la semaine prochaine pour confirmer ce nombre (45 départs au niveau de l'académie pour le 1er degré, 5 pour le 2nd degré). **Le SNUipp-FSU se félicite que son discours sur l'augmentation de départs en CAPPEI ait été entendu par l'IA, notamment pour les maîtres G (2 postes vacants ces deux dernières années et de nombreux départs à la retraite dans les prochaines années).**

La CAPD a travaillé sur :

- UP ULIS : 3 départs
- UP UE : 4 départs
- UP SEGPA -EREA - Centre pénitentiaire : 2 départs
- UP Rased dominante Pédagogique (maître E) : 1 départ

- UP Rased dominante Relationnelle (maître G) : 3 départs

Choix des stagiaires : le SNUipp-FSU obtient le maintien des barèmes

18 candidat-es contre 27 l'année dernière

Les avis des commissions :

- 15 avis " favorable "
- 3 avis " défavorable ". Suite aux interrogations du SNUipp-FSU, il est apparu que 2 avis défavorables ont été donnés sans que les collègues n'aient été reçus !!! L'IA a indiqué que, concernant une des 2 collègues, l'IEN ayant mis un avis négatif, la candidate n'a pas été convoquée devant la commission et sa candidature se termine là. Pour l'autre collègue qui n'avait pas pu se présenter à l'entretien avec une convocation l'avant-veille, l'administration indique que d'autres possibilités de dates n'ont pas été trouvées... **Le SNUipp-FSU a demandé que cette situation soit réétudiée. Il a aussi demandé une amélioration dans la communication du rectorat pour l'ensemble des situations.**

Pour classer les candidatures favorables, l'IA avait décidé de ne plus s'appuyer sur les éléments du barème du CAPPEI qui étaient jusque là en cours pour classer les demandes : Ancienneté de service (1 pt par an) , Ancienneté dans l'ASH (1 pt par an) + Renouvellement des demandes de départ en formation (1 pt par an). Ainsi, l'IA souhaitait classer les collègues avec un avis favorable par dominante CAPPEI en fonction de leur entretien alors que tous les candidat-es n'avaient pas eu la même commission d'entretien... **Une méthode de classement plus que discutable que le SNUipp-FSU a contestée.** Si cela aurait eu peu d'impact cette année, (en effet avec 14 départs pour 15 candidatures avis favorables, les classements ne sont bouleversés qu'à la marge), ce choix aurait manqué de transparence, d'équité et n'était pas compréhensible . **Nous nous y sommes donc opposés.**

L'IA a accepté de revenir sur son choix et a conservé le barème des années précédentes.

Classement par dominante :

- UP ULIS : Loïc Chataigner, Stéphanie Robillart, Alizée Patrier
- UP UE : Anne-Cécile Roure, Eléonore Patris, Yohann Giraud, Charlène Perrin
- UP SEGPA -EREA - Centre pénitentiaire : Mathieu Harle, Marine Péchot-Maffre
- UP Rased dominante Relationnelle : Florence Petit, Christelle Audinet, Céline Houdelot, Claire Dubloc, Myriam Lascoux (qui serait donc en Liste complémentaire si le volume de départ en CAPPEI de 14 était confirmé)
- UP Rased dominante Pédagogique : Catherine Guiet

Le SNUipp-FSU a fait remonter qu'une personne passait en candidate libre le CAPPEI 2019. Une place pourrait donc se libérer si elle réussissait, permettant ainsi le départ d'une personne supplémentaire de la liste complémentaire.

Pour valider leur départ en formation CAPPEI, ces collègues doivent obtenir un poste de la spécialité demandée au cours du mouvement. Ils restent titulaires de leur poste pendant leur année de formation (courrier à envoyer).

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2019-2020

72 mois 09 jours demandés (78 mois l'an passé) cette année par 13 collègues

L'IA propose 38 mois et 12 jours... comme l'année dernière. **Le SNUipp-FSU a dénoncé cette stagnation alors que la mobilité professionnelle est mise en avant par ce gouvernement.**

L'IA souhaitait choisir les départs en formation, sans critère, sur les thématiques qu'il souhaitait. **Le SNUipp-FSU s'est opposé à cette tentative d'arbitraire et demandé le respect des critères qui avaient été construits en CAPD.** L'IA a conservé les critères existants et les collègues ont été classés en fonction du nombre de critères, puis de l'AGS.

Rappel des critères pris en compte par l'IA :

Critère prioritaire (Poursuite d'un congé de formation déjà engagé sur un même diplôme)

Critères non hiérarchisés (poursuite d'une formation engagée -hors congé de formation- préparation de concours, de diplômes ou de qualifications ; intérêt du service) – les candidat-e-s sont classé-e-s en fonction du nombre de critères dont ils relèvent puis à l'AGS.

Les bénéficiaires :

TABOURDEAU Gilles : 2 mois

SAULNIER Julie : 1 mois 29 jours

BOUGOUIN Maud : 8 mois

BAUDON Vincent : 8 mois

RICHARD Virginie : 8 mois

BONNIN Marie : 8 mois

VIDAL Antoine : 1 mois 1 jour

VAUVILLIERS Mickaël : 1 mois 12 jours

Liste complémentaire : INGOUF Marie-Pierre: 9 mois, CLAUSE Blandine : 1 mois 24 jours

Le SNUipp-FSU continue de demander le retour des congés "mobilité" qui permettaient de répondre aux collègues souhaitant quitter la fonction publique et qui ne rentrent pas dans ce champ du congé formation.

----- **Dispositifs Santé 2019/20**

Les dispositifs de santé recouvrent les demandes d'adaptation de poste, allègement de service (d'une demi journée à 3 demi journées), de poste adapté de courte durée et de longue durée.

50 collègues ont fait des demandes pour un total de 25.5 ETP (sigle pour volume d'emploi, 1 temps plein = 1 ETP). **Le SNUipp-FSU a fait marquer en séance l'inscription d'une collègue qui n'apparaissait pas dans les tableaux de l'administration.**

L'IA a indiqué qu'il n'avait pas encore le volume destiné pour la Vienne. Il était autour de 17/18 ETP les années précédentes.

Les médecins proposent selon l'IA, une réponse positive pour 29 de ces collègues pour un total de 19,14 ETP. Ainsi, une réponse négative serait donnée à 21 collègues.

Le SNUipp-FSU a porté tous les dossiers qui lui ont été confiés. Le SNUipp-FSU a demandé une augmentation de la dotation départementale pour répondre à l'ensemble des demandes. Nous avons dénoncé le fait que :

-des collègues puissent sortir du dispositif sans avoir vu un médecin du rectorat parfois pendant 8 ans !

-des collègues soient sortis du dispositif alors que rien ne le prévoyait : même situation médicale, même situation professionnelle et considéré comme prioritaire l'année d'avant !

Le SNUipp-FSU a rappelé l'amélioration apportée par l'allègement de service sur le quotidien des collègues qui ont vu leur nombre de jours d'arrêt maladie diminuer ou totalement stopper. Si l'investissement en poste est donc nécessaire au départ pour permettre un allègement d'une journée ou d'une ½ journée, c'est un gain pour tous : pour le/la collègue bien sûr, pour l'administration qui n'a pas à mobiliser des postes de remplacement, pour les élèves et les équipes par la stabilité que cela crée.

Le SNUipp-FSU a rappelé l'impossibilité financière pour certain-es collègues de se payer un temps partiel pour répondre à leur situation de santé.

L'administration va faire remonter les situations que nous avons portées et attend l'arbitrage final du rectorat en terme de moyens pour faire ses choix.

Si vous souhaitez savoir où en est votre demande, vous pouvez appeler à la section.

Disponibilités et INEAT/EXEAT

Disponibilité : L'IA a indiqué qu'il souhaitait ne plus accorder toutes les demandes sur autorisation comme cela était le cas jusqu'à présent ! Suite à l'intervention du SNUipp-FSU 86, sur les 38 demandes de disponibilité, finalement seulement 3 sur autorisation reçoivent un avis défavorable mais pourront être révisées suite à un entretien avec l'IA-DASEN. **Le SNUipp-FSU accompagnera tou-tes les collègues qui en feront la demande.**

Ineat / Exeat : A la demande du SNUipp-FSU 86, l'IA accordera toutes les demandes d'EXEAT pour rapprochement de conjoint. **Le SNUipp-FSU se félicite de cette décision.**

Informations diverses

- **Liste d'aptitude de direction** : Afin de permettre aux IEN de mieux connaître les collègues faisant fonction de directeur.trice, l'IA souhaitait qu'ils passent la commission d'entretien même s'ils/elles faisaient fonction. **Le SNUipp-FSU s'est opposé à cela.** L'IA accepte, suite à la proposition du SNUipp-FSU, de décaler les dates de candidature et d'entretien après les congés de fin d'année pour permettre aux IEN de rencontrer les collègues.
- **Appels à candidature**

- **"Autorégulation autisme Poitiers Néruda élém." et CPC Mathématiques/ Numérique/ Sciences** : L'administration a réalisé les fiches de poste et les appels seront envoyés à la profession en début de semaine prochaine. Les commissions d'entretien se tiendront fin mars début avril pour une décision avant le mouvement départemental.

- **"Co-enseignant LSF Paul Blet Mat."** : un support créé en CTSD va permettre le recrutement d'un co-enseignant LSF. Un appel à candidature va être lancé prochainement. Les personnes bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi qui sont déjà sur l'école pourront se porter candidat-es.

- **Classe exceptionnelle** : l'administration indique que la circulaire n'est pas parue mais que le serveur devrait ouvrir prochainement. La CAPD aura lieu le 28 mai.
- **Demande de renonce de poste** : L'administration va adresser très prochainement une information sur le calendrier et la procédure de renonce de poste. Vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre demande en mettant le SNUipp-FSU en copie pour que nous puissions suivre votre dossier qui sera étudiée à la CAPD du 11 avril.
- **Animation péda le 29 août ?** L'IA a annoncé que 80% de la profession doit être formée aux "gestes qui sauvent" d'ici 5 ans. C'est un module de 3h. L'IA a lancé l'idée de proposer une session le 29 août, soit la veille de la pré-rentrée. Dans son esprit, cette journée de 6 heures serait sur la base du volontariat : 3h "gestes qui sauvent" + 3h sur un sujet péda et le tout compterait pour 9h, remplaçant par exemple les 9h de M@gistère... Le SNUipp-FSU a indiqué qu'il se prononcerait sur le projet uniquement quand celui-ci sera plus précis. Faites remonter d'ores et déjà votre appréciation sur ces premiers éléments.

Les représentant-es du SNUipp-FSU 86 : Pauline Ballu, Frédérique Delage, Fabienne Laîné, Matthieu Menaut, Gilles Tabourdeau,

**[La Commission
Administrative
PARITAIRE]**



**Les élu(e)s du
personnel du
SNUipp-FSU
vous informent...**